



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail lance un Appel à Candidatures pour occuper le poste de :

**Formateur en Machinisme Agricole
(Nombre de postes : 02)**

Compétences requises :

Les principales compétences requises sont :

- Entretien des engins agricoles notamment en matière hydraulique, pneumatique et électrique.
- Analyser et réaliser le bon diagnostic des Engins et de réparer rapidement.
- Remettre le matériel en état, par l'échange ou la réparation des éléments défectueux.
- Pratiquer des essais pour s'assurer du bon résultat de son intervention.

Profil requis :

- Titulaire de diplôme de Technicien ou de Technicien spécialisé (**Diplôme donnant accès à l'échelle 8 ou 9 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle globale d'au moins 3 ans dans le domaine de la maintenance des Machines Agricoles ;
- Être âgé de moins de 45 ans à la date de la prise de service ;
- Être de nationalité Marocaine.

Dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (**F1**) à renseigner (**Format PDF**), téléchargeable depuis le site **www.ofppt.ma** ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste (**Format PDF**) ;
- Copie du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) (**Format PDF**) ;
- Copie de la CNI (Recto-verso) en **Format PDF** (Une seule page).

Modalités de dépôt de dossier de candidature :

S'inscrire et Postuler en envoyant le dossier de candidature **sous format PDF** à l'offre sur le site : **<http://recrutement.ofppt.ma>** ;

Date limite de réception des candidatures est le 27 Septembre 2022 à minuit.

N.B : Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux de déroulement seront indiqués ultérieurement.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction de l'ordre de mérite et selon le besoin.